

POLITIQUE DE PERFORMANCE COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE

Allkem Limited (**Allkem**) reconnaît l'importance d'une solide performance sociale favorisant l'engagement et la participation active des communautés locales dans la création de valeur partagée à long terme. En tant que participant au Pacte mondial de l'ONU, nous prenons des mesures proactives pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable décrits dans ce Pacte, au travers de notre Programme de valeur partagée avec les communautés autochtones. Nous suivons également les orientations de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans nos interactions avec ces peuples.

La Politique de performance communautaire et sociale d'Allkem est conforme aux Principes de l'Équateur, aux Normes de performance de la SFI, aux Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de la Banque mondiale et aux lignes directrices sectorielles applicables qui établissent les exigences d'Allkem en matière de développement durable.

Notre philosophie de la valeur partagée va au-delà de la philanthropie et de la responsabilité sociale, et vise à créer une valeur durable à long terme pour nos opérations comme pour les communautés locales au sein desquelles elles sont menées à bien.

Nous reconnaissons, valorisons et respectons la culture et les traditions des communautés locales dans lesquelles nous opérons. Nous le démontrons en cherchant à instaurer et à maintenir des relations de confiance avec ces communautés locales.

Nous nous efforçons de contribuer à des communautés locales florissantes où :

- Le dialogue avec les parties prenantes est encouragé ;
- Le patrimoine culturel et les moyens de subsistance sont respectés et protégés ;
- Les projets et programmes communautaires sont promus et soutenus avec fierté ;
- Des opportunités économiques sont créées ; et
- La représentation et la participation au dialogue sont encouragées.

Dans le cadre de notre engagement envers ces communautés locales, nous viserons à :

- Dialoguer de façon régulière, ouverte et honnête avec celles-ci pour promouvoir une compréhension mutuelle ;
- Établir un dialogue précoce, collaboratif, transparent et culturellement approprié, qui implique les organisations et les organes représentatifs des peuples autochtones ainsi que les membres des communautés, et garantit un délai adéquat pour les processus de prise de décision des peuples autochtones, tout en tenant compte des délais d'approbation exigés par la loi ;
- Recueillir les points de vue des communautés sur les risques, les impacts et les mesures de contrôle liés aux opérations et aux projets, dans le but de minimiser les impacts négatifs potentiels ;
- Mettre l'accent sur les droits des peuples autochtones, notamment le développement socio-économique, la représentation et la participation à l'engagement et au dialogue, les droits fonciers, le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et la protection du patrimoine culturel ; conformément aux orientations de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de la Convention de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples autochtones et tribaux ;
- Maintenir des mécanismes faciles d'accès pour aborder et (si nécessaire) résoudre les préoccupations des communautés ;
- Soutenir les communautés au moyen d'initiatives de renforcement des capacités et de dons participatifs ;
- Investir stratégiquement pour promouvoir et soutenir le développement durable de ces communautés locales ;
- Encourager et faciliter leur participation directe et indirecte à nos activités, y compris par l'emploi ;

- Mesurer, suivre et examiner les impacts de nos programmes, contributions et initiatives communautaires ; et
- Rendre des comptes aux parties prenantes sur les résultats de notre performance sociale, et sur toutes les questions qui les intéressent.

Les opérations d'Allkem accordent une priorité élevée à la prévention des impacts négatifs et à la sécurité des communautés et de leurs membres.

Cette politique s'applique à :

- Allkem et chaque filiale en pleine propriété du groupe de sociétés Allkem ;
 - Tous les employés du groupe Allkem basés dans des sites où nous exerçons le contrôle de la gestion.
- Les responsabilités découlant de cette politique s'appliquent également à nos sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services. Allkem s'engage à travailler avec eux pour renforcer les engagements au titre de cette politique.

Allkem s'engage également à travailler avec ses partenaires de coentreprise pour explorer les possibilités d'adopter les engagements de la présente politique dans les opérations de coentreprise non exploitées.

La présente politique a été approuvée par le Conseil d'administration d'Allkem Limited.



Martín Pérez de Solay
Directeur général / Président-directeur général
Allkem Limited
Septembre 2023